



COMPTE-RENDU DES POINTS ESSENTIELS DU CONSEIL COMMUNAL DU 16 DECEMBRE 2021

FINANCES – TAXES En charge Pierre Georis 0498.581.013 – pierre.georis@gmail.com

Budget 2022 d'après crise à Esneux

Lors du dernier Conseil communal de l'année 2021, l'Échevin des Finances Pierre Georis à présenté le budget 2022. Bonne nouvelle pour les citoyens esneutois, la fiscalité restera inchangée avec 8,5 % à l'IPP et 2.700 centimes additionnels au précompte immobilier.

L'échevin des finances précisera ensuite : *« il s'agit « budget d'après crise » car y sont repris tous les montants connus et estimés tant en recettes qu'en dépenses et tant pour le service ordinaire que pour le service extraordinaire. Outre son atrocité dont nous ne sommes toujours pas remis, le drame qui s'est déroulé dans notre Commune les 13 et 14 juillet derniers a eu des conséquences importantes pour les finances communales également. Heureusement, depuis plusieurs années, nous avons constitué des réserves, ce qui nous a permis de pouvoir équilibrer notre budget 2022. Il dégage un excédent à l'exercice propre de 45.000 € et un boni global de 1.226.000 €. Il nous appartient maintenant de réparer aussi le patrimoine communal. C'est pourquoi notre budget extraordinaire a doublé et atteint 8.500 K€. »*. Le budget reprend les montants de tous les investissements connus à ce jour, qu'ils soient dus ou non aux inondations, de l'entretien de voirie, de la rénovation de bâtiment ou encore de l'acquisition.

Il y est notamment prévu :

	Montant en K€
Voiries	1 750
Acquisition bâtiments et terrains	1 500
Véhicules	1 100
Aménagement place de Tilff	850
Ecoles	677
Maintenance bâtiments	466
Aménagement château de Tilff	460
Urbanisme frais d'études	195
informatique	186
Sécurisation Roche trouée et carrière Esneux	165
Tourisme	165
Eclairage public	125
Halls Sportifs	120
Secova	58

Un budget 2022 qui se veut ambitieux et qui va permettre au Collège de pouvoir fonctionner, réparer, acheter, reconstruire, entretenir, embellir la Commune. *« Nous*

sommes convaincus que c'est le souhait de tous nos citoyens » conclut l'échevin des Finances.

Inondations – Paiement des heures supplémentaires

A Esneux, c'est près de 90.000€ qui vont être payés en plus aux membres du personnel communal. Ce montant représente les heures supplémentaires qui ont été prestées à la suite des inondations qu'Esneux a connu cet été 2021. *« Si le personnel communal devait récupérer les heures prestées, il n'y aurait plus personne à la commune pendant longtemps et cela aurait évidemment désorganisé tous les services communaux en 2022. Cette décision a été prise de commun accord avec le personnel communal »* précise l'échevin des finances, Pierre Georis.

ENVIRONNEMENT En charge : Pauline Gobin 0474.138.105 – pauline.gobin@gmail.com

SPORT En charge : En charge Pierre Georis 0498.581.013 – pierre.georis@gmail.com

Création d'un parcours d'enduro VTT permanent dans les bois d'Esneux et d'Anthisnes

Bonnes nouvelles pour les utilisateurs de VTT et les visiteurs, mais aussi la biodiversité et les « habitants » de nos forêts. A Esneux, comme ailleurs, les promeneurs, les vététistes ou encore les chasseurs se disputent l'usage de nos forêts.

Aussi, pour tenter de mettre fin à ces disputes incessantes, ce sont mis autour de la table l'ASBL Endurourthe (VTT), les communes d'Esneux et d'Anthisnes, le département Nature et Forêt de la région wallonne, le GREOVA ainsi que les titulaires des droits de chasse. Suite à ces rencontres, un accord a été trouvé afin de créer dans les bois du Rond Chêne un parcours d'enduro VTT permanent balisé. Ce parcours permet le passage des vététistes également dans des zones réservées à cet effet, et permettrait ainsi d'éviter les nuisances.

Une carte qui reprend l'ensemble des tracés, validés par le DNF, a été dressée, et une convention visant à encadrer la création, l'entretien et la promotion touristiques de ce parcours d'enduro VTT dans les forêts des communes d'Esneux et d'Anthisnes a été établie entre les deux communes et l'ASBL Endurourthe.

Celle-ci reprend les engagements de chacune des parties. L'ASBL doit veiller à proposer et à maintenir un itinéraire attrayant et sécurisé, adapter les traces au terrain naturel, placer un balisage, donner l'accessibilité des parcours à tous. Une sensibilisation à la sécurité et au respect de chacun, mais aussi au respect de la faune et de la flore sera mise en place par les responsables de l'ASBL. Les communes s'engagent à garantir l'accès au parcours pour une période indéterminée de minimum 8 années.

Un départ du parcours est prévu au niveau du pont d'Esneux et un autre devant l'Avouerie d'Anthisnes.